

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers :
En exercice : 8
Présents : 7
Suffrages exprimés : 7

DELIBERATION N°01 -2020

Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt le mardi 11 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 03 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, Mme BLANC Danielle, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, Mme STEFANI Noëlle, M. ROBERT Joël.

Absent : M. FAURE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme STEFANI Noëlle.

Objet : Annulation de la délibération n°22-2018 « vente terrain à M. CHARLEMAGNE ».

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 mai 2018, la conseil municipal a délibéré pour la vente d'un terrain communal (lot E) au lieu-dit Coste Chaude d'une surface de 538 m² à 85 € le m² à M. Thierry CHARLEMAGNE.

Le Maire informe l'assemblée présente qu'un écrit de M. CHARLEMAGNE a été reçu en mairie indiquant son souhait de se désengager pour l'achat de ce terrain.

Le Maire propose que la délibération n°22-2018 soit annulée.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Accepte la proposition de son Maire.

Fait et délibéré, le 11 février 2020.

Le Maire,
Rémi COSTORIER

